

CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ FRANÇAIS

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT : les prix doivent être cotés CAF. A moins que l'exportateur et l'acheteur n'entretiennent déjà des rapports satisfaisants, on recommande au premier d'exiger une lettre de crédit irrévocable, de préférence aux traites à vue et à terme. Les entreprises françaises ont souvent un budget serré qui les oblige à demander 30, 60 et même 90 jours de délai. On recommande aux nouveaux exportateurs de prendre conseil de leur banque avant de commercer a traiter avec de nouveaux clients ou sur un nouveau marché français. A ce propos, on notera que les principales banques à charte ont des bureaux en France. En outre, il faut toujours demander confirmation des tarifs douaniers avant d'établir des prix lorsqu'il s'agit d'un acheteur étranger.

TARIFS DOUANIERS : Étant membre de l'Union douanière de la Communauté économique européenne, la France applique aux importations son tarif douanier commun. Les droits de douane sont imposés sur la valeur CAF. La plupart des matières premières provenant de pays extérieurs à la Communauté européenne sont admis en franchise ou paient des droits peu élevés. Voir l'Annexe (tarifs de la CEE à partir de janvier 1989). La France fait partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE); elle a donc supprimé la plupart des restrictions quantitatives qu'elle imposait aux importations provenant de pays membres.